

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-DENOUAL

Séance du 14 Décembre 2015



L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Thérèse SALOU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 09/12//2015

PRÉSENTS : Mme Marie-Thérèse SALOU, Maire, Gérard TRIHAN, Mme Alice MOY, Adjoint(s), Didier BALLAN, Daniel CHERBONNET, Philippe SERADIN, Jérémy ALLAIN, Gwénaëlle GOUAULT, Sylvie HAMONET, Yannick MOY.

ABSENTS : Daniel DEBIN, excusé.

SECRÉTAIRE : Philippe SERADIN

Délibération n° 2015 12 02 01

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1^{er} janvier 2017.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de communes du Pays de Matignon avec la Communauté de communes de Plancoët Plélan

Considérant que les élus municipaux et communautaires du Pays de Matignon souhaitent continuer à étudier les deux possibilités de rapprochement suivantes :

- Une intercommunalité « est-costarmoricain » regroupant les EPCI suivants : Lamballe Communauté, Pays de Moncontour, Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Duguesclin
- Une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

- 10 votants
- Bulletin nul 0
- Suffrages exprimés : 10
 - o Contre : 10
 - o Pour : 0
 - o Abstention : 0

EMET un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Marie-Thérèse SALOU



**Délibération rendue exécutoire après
Transmission en Sous-Préfecture de
DINAN le 14/12/2015
Notification ou publication du 14/12/2015
Le Maire,
Marie-Thérèse SALOU**



